



## Addictions : "le salarié dépendant est celui dont tout le monde parle mais à qui personne ne parle"



44 % des salariés estiment fréquentes les pratiques addictives dans leur milieu professionnel. Pour autant, une importante majorité disent ne pas savoir aborder le sujet avec leur collègue concerné. Un manque d'information qui se traduit dans les faits : l'entreprise tarde souvent à agir, observe Alexis Peschard, addictologue.

44 % des salariés français estiment fréquentes les pratiques addictives dans leur milieu professionnel. Les chiffres sont issus d'un sondage commandité par G.A.E conseil, un cabinet spécialiste de la prévention des conduites addictives en milieu professionnel (1). Attention, ici on parle pratiques addictives et non addictions, c'est-à-dire tous les usages d'un produit qui peut potentiellement nous rendre dépendant (substances psychoactives comme l'alcool, les médicaments et la cocaïne par exemple, ou comportements addictifs comme l'utilisation du numérique ou la consommation de pornographie).

Certains secteurs seraient encore plus concernés, d'après les salariés qui y travaillent. Ce serait le cas des transports ou de la construction par exemple. 53 % des salariés déclarant se restreindre pour finir leurs fins de mois estiment fréquentes les pratiques



addictives dans leur milieu professionnel, contre 40 % pour les salariés plus aisés.

► **Lire aussi** : Médecins et sociologues se creusent les méninges sur le lien entre addiction et organisation du travail

## "Démunis"

Pour autant, *"les salariés sont démunis pour aborder le sujet"*, déclarent les auteurs du sondage. Dans l'hypothèse où ils seraient confrontés à une situation liée à une addiction, 70 % des salariés se déclarent mal informés sur la manière d'aborder le sujet avec le collègue ou le collaborateur concerné. C'est d'autant plus le cas dans l'industrie et le commerce, alors que le personnel de santé serait davantage informé.

Plus la taille de l'entreprise augmente plus ce sentiment est répandu. *"Les grands groupes s'occupent pourtant, en général, plus de ces questions. Cela signifie donc que mettre des choses en place ne signifie pas forcément aider à bien identifier les acteurs"*, commente Alexis Peschard, président de G.A.E lors d'une conférence de presse le 11 novembre 2019. Toujours dans l'hypothèse où un collègue serait concerné, les répondants solliciteraient d'abord les proches, suivis de la médecine du travail, du supérieur hiérarchique, des représentants du personnel et enfin des services HSE s'ils existent.

Une enquête menée en 2009 par l'INPES, l'INRS et la SMTOIF (Société de médecine du travail de l'ouest de l'Île de France) rapporte que, sur les 12 mois précédant cette étude, 92 % des médecins du travail ont été sollicités par des DRH pour un problème d'alcool chez un salarié, 29 % pour un problème de cannabis.

► **Lire aussi** : Consommation d'alcool : "Les médecins du travail sont sous-utilisés"

## Santé publique ?

Certains comportements addictifs peuvent générer des situations accidentogènes, mais pas tous. Est-ce alors le rôle de l'entreprise de les prévenir ? Oui, *"parce que les entreprises ont un vrai rôle à jouer en matière de santé publique"*, estime Alexis Peschard, qui leur fournit ses conseils. Pour lui, l'entreprise est un lieu privilégié pour faire de la prévention en santé publique parce qu'on y touche une grande partie de la population.

*"Il ne s'agit pas d'entrer dans la vie privée"*, assure le spécialiste, qui reconnaît tout de même les limites que comportent les dépistages, qui sont binaires. Le test qui révèle qu'un salarié est positif au cannabis ne signifie pas forcément qu'il est encore sous les





effets de la drogue, sur son lieu de travail. Il a pu la consommer il y a plusieurs jours, pendant ses vacances, par exemple.

► **Lire aussi** : Dépistage de drogues : les entreprises dans le flou

## Trop tard

Puis en dehors des mesures coercitives, Alexis Peschard préconise bien sûr de mettre en place une politique plus globale de prévention des addictions. Elle peut notamment passer par l'évaluation des facteurs de risque, une révision du règlement intérieur, la mise en place de procédures types pour traiter les cas, la sensibilisation de l'encadrement et des services de santé au travail.

La question est particulièrement complexe pour les préventeurs parce que "*l'addiction n'est pas un risque professionnel à part entière*", mais que la prévention des conduites addictives en milieux professionnels s'inscrit quand même dans "*le dispositif global de prévention des risques professionnels*", explique Alexis Peshard.

► **Lire aussi** : Conduites addictives : les conseils de la Mildeca pour une prévention efficace

L'addictologue cite également les mesures ciblées, comme l'entretien individuel avec la personne concernée. "*La personne qui se blesse dans l'entreprise, on lui porte assistance. Celle qui consomme, on la suspecte, constate-t-il malheureusement, le salarié dépendant est celui dont tout le monde parle mais à qui personne ne parle*". Conséquence : "*on tarde à agir, parfois seulement après un accident ou un presque accident*", observe-t-il. L'absence de dépistage systématique de la présence de substances psychoactives en cas d'accident du travail rend difficile la connaissance du lien entre les deux mais d'après différentes estimations, entre 10 et 25 % des accidents du travail seraient liés à une pratique addictive.

► **Lire aussi** : Pour prévenir les addictions, les entreprises doivent veiller à la QVT

## Addiction au travail

Les collègues "*pensent qu'en couvrant, ils vont aider le salarié, justement en lui évitant une mesure disciplinaire par exemple*", observe Alexis Peshard. De leur côté, les employeurs le consultent souvent très tard, au moment où elles pensent à licencier la personne, alors que son addiction est connue depuis longtemps. À l'inverse, "*les interventions précoces permettent de limiter les conséquences sociales*,



*professionnelles, physiques et psychiques que peuvent engendrer parfois des années de dépendance".*

Les pratiques addictives sur les lieux de travail ont-elles augmenté ces dernières années ? Difficile de savoir, les statistiques sont inexistantes. De nouvelles pratiques émergent, comme l'addiction aux écrans par exemple. Avec celle au travail, elle est peu prise en compte par les employeurs, qui peuvent y voir un intérêt pour leur activité. G.A.E conseil est d'ailleurs très peu sollicité sur ces sujets pour le moment.

► **Lire aussi** : Addiction au travail, attention danger !

*(1) Le sondage se fonde sur des questionnaires en ligne, soumis à un échantillon de 1 001 salariés d'entreprises publiques et privées de plus de dix salariés, représentatif des salariés français, constitué selon la méthode des quotas.*

Pauline Chambost